

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 septembre 2018

INCLUSION DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP - (N° 1230)

Adopté

AMENDEMENT

N° AC20

présenté par

Mme Pau-Langevin, Mme Tolmont, M. Juanico, Mme Manin, Mme Victory, M. Aviragnet, Mme Bareigts, Mme Battistel, Mme Biémouret, M. Bouillon, M. Jean-Louis Bricout, M. Carvounas, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Faure, M. Garot, M. David Habib, M. Hutin, Mme Karamanli, M. Jérôme Lambert, M. Letchimy, Mme Pires Beaune, M. Potier, M. Pueyo, M. Pupponi, Mme Rabault, M. Saulignac, Mme Untermaier, Mme Vainqueur-Christophe et M. Vallaud

ARTICLE 3

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Votre article prévoit que les éducateurs pourraient passer leur BAFA pendant leur formation. Tout d'abord je tiens à signaler que nombreux sont celles et ceux des éducateurs qui ont leur BAFA. Ensuite, comme nous l'ont rappelé les associations d'éducateurs, il serait plus pertinent que les personnels des clubs de sport, de centres de loisirs etc soient formés sur les différents handicaps plutôt que de créer la confusion dans les métiers. L'éducateur de l'inclusion scolaire est, comme son nom l'indique, en milieu scolaire. La vision inclusive que nous défendons plaide plutôt pour la formation d'autres personnels dans les activités périscolaires et extra-scolaires.

C'est pourquoi nous demandons la suppression de cet article.